

50%

Soldé

EXERCICE 2021	
N° organisme :	101512
N° tiers :	101512
N° Démat :	11258
N° subvention :	442777
1 <sup>er</sup> acompte :	2250 €
N° règlement :	419769
Mandaté le :	15.10.2021
2 <sup>ème</sup> acompte :	
N° règlement :	
Mandaté le :	

Mandat n° :	23563
Bordereau n° :	1810
du :	17.10.2021
Mandat n° :	
Bordereau n° :	
du :	

Passage  
B. Prev. Activ.  
11/2/21.

### SUBVENTIONS 2021

CULTURE

CONGRES MANIFESTATIONS

CATALANITE

Demandeur :

COMITE FERIA de CERET

Montant de la demande :

~~10000 €~~ 7000 €

Objet :

Organisation FERIA de Ceret.

COMPLET

INCOMPLET

Pièces demandées le :

Montant voté : 4500 €

Vote du : 10/05/2021

Délibération n° : CP 2021 0510 N-79

Interventions et Observations

Annulé

Références de la demande

Description abrégée : Féria de Céret

Catégorie : Congrès / Manif

Thème : Congrès / Manif

**Engagement de l'association**

Je soussigné(e) Alain Peytavi, dûment habilité(e) en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 27 décembre 2020 donnant autorisation de représentation de l'association Comité de Féria en sa qualité de Président(e) sollicite auprès du Département des Pyrénées-Orientales une subvention de 10000 €.

certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente demande de subvention,

m'engage à utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle,

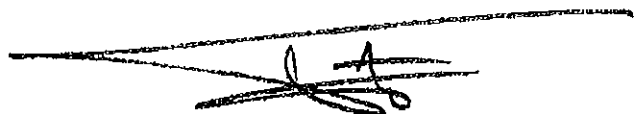
m'engage à mettre à disposition ou à fournir toute pièce complémentaire qui sera demandée par les services du Département des Pyrénées-Orientales.

en cas de soutien du Département :

m'engage à faire mention de ce partenariat sur tout support de communication et dans nos rapports avec les médias.

Date et Signature

29 JAN. 2021



## BUDGET PREVISIONNEL 2021 COMITE DE FERIA DE CERET

CHARGES		RECETTES	
LIBELLES	PREV 2021	LIBELLES	PREV 2021
<b>60- ACHATS</b>	25 400,00 €	<b>70- VENTE DE PRODUITS FINIS</b>	14 000,00 €
Fournitures d'équipement		- kit féria	14 000,00 €
- kit féria	10 000,00 €		
- verres personnalisés	2 000,00 €	<b>74 - SUBVENTIONS</b>	27 000,00 €
Autres fournitures		Conseil Départemental	7 000,00 €
- repas et boissons	12 000,00 €	Commune de Céret	10 000,00 €
- Apéritif de remerciement	1 400,00 €	Conseil Régional	10 000,00 €
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	13 020,00 €	<b>75 - PRODUITS DE GESTION COURANT</b>	61 500,00 €
Assurances	900,00 €	Cotisations	
Locations mobilières et immobilières		- Bodégas	14 000,00 €
- WC Mobilus	2 200,00 €	Autres	
- Internat	920,00 €	- Rétrocessions Ecocup	3 500,00 €
- Sécurité	9 000,00 €	- Rétrocessions brasseur	36 000,00 €
		- Sponsors	7 000,00 €
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	72 849,14 €		
Rémunérations et honoraires		Divers	1 000,00 €
- Bandas	16 000,00 €		
- Groupes + orchestres	33 500,00 €		
- Manades	4 800,00 €	<b>78- REPRISES SUR PROVISIONS</b>	7 944,17 €
- Autres groupes	5 000,00 €		
Publicités	4 000,00 €	<b>Résultat exercice 2020</b>	10 124,97 €
Télécommunications	220,00 €		
Services bancaires	128,00 €		
Divers	1 101,14 €		
Transport en commun	1 500,00 €		
Decoration	1 300,00 €		
Remboursement tickets boisson bodegas	1 900,00 €		
Féria des joves	1 900,00 €		
Concours bodegas	1 500,00 €		
<b>63- IMPOTS ET TAXES (sacem + guso)</b>	9 300,00 €		
sacem	3 000,00 €		
charges sociales (guso)	6 300,00 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	120 569,14 €	<b>TOTAL RECETTES</b>	120 569,14 €

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

COMMISSION PERMANENTE DU 10/05/2021

--oOo--

DELIBERATION N° CP20210510N\_79

**OBJET : INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS AU TITRE DES CONGRÈS ET MANIFESTATIONS**

**DELIBERATION :**

**LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :**

VU la note N° CP20210510N\_79 qui lui est présentée,

**CONSIDÉRANT** le caractère purement local de ces événements,

**D'ACCORDER** une subvention aux organismes figurant en annexe, pour un montant total de 54 250 €.

**D'AUTORISER** la Présidente à signer tous actes et documents découlant de l'adoption de la présente délibération.

**D'AUTORISER** à procéder à des paiements par acomptes pour les subventions au titre des "événements et manifestations", selon les modalités de paiement précisées dans la délibération cadre n°SP20210329R\_49.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget départemental 2021, chapitre 65.

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

**PRESENTS :**

Madame Damien BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Toussaint CALABRESE, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Edith PUGNET, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY

**REPRESENTE (S) :**

Madame Marina JOLY (procuration à Monsieur Michel MOLY), Monsieur René MARTINEZ (procuration à Madame Madeleine GARCIA - VIDAL), Monsieur René OLIVE (procuration à Madame Hermeline MALHERBE)

**ABSENT (S) :**

Madame Joëlle ANGLADE, Madame Armande BARRERE, Monsieur Pierre BATAILLE, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Jean-Louis CHAMBON, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Monsieur Romain GRAU, Madame Hélène JOSENDE, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Richard PULY-BELLI, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA

**POUR :**

Madame Damien BEFFARA, Madame Lola BEUZE, Madame Toussaint CALABRESE, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Françoise FITER, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Nicolas GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Madame Marina JOLY, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur René MARTINEZ, Monsieur Michel MOLY, Madame Ségolène NEUVILLE, Monsieur

Envoyé en préfecture le 17/05/2021  
Reçu en préfecture le 17/05/2021  
Affiché le **SLO**  
ID : 066-226600013-20210510-CP20210510N\_79-DE

René OLIVE, Monsieur Robert OLIVE, Madame Edith PUGNET, Monsieur  
Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY

**CONTRE :**

**ABSTENTION (S) :**

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Michel MOLY faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme  
originale,  
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,  
Hermeline MALHERBE**

## Congrès et Manifestations

### Commission Permanente du 10 mai 2021

Organismes	Evénements	Dates	Montant
Comité départemental de pétanque et de jeu provençal	2° championnats régionaux à Rivesaltes	20 au 23 mai 2021	1 000 €
Sorbonne Université	Bicentenaire de la naissance d'Henri de Lacaze-Duthiers et 140 ans de l'observatoire océanologique de Banyuls/Mer	27 au 30 mai 2021	4 000 €
Foyer d'animation de Prats de Sournia	Journée au Balcon du Fenouillèdes	30 mai 2021	1 000 €
Comité International des Feux de la Saint Jean – Flama del Canigó	Feux de la Saint Jean	17 au 23 juin 2021	3 000 €
Comité départemental de pétanque et de jeu provençal	75° championnats de France de jeu provençal triplettes à Cabestany	1er au 4 juillet 2021	4 000 €
Team Cargols	Festival de l'escargot à Toulouges	3 juillet 2021	3 000 €
Commune de Villefranche-de-Conflent	Rencontres annuelles du réseau Vauban UNESCO	6 au 8 juillet 2021	3 000 €
Comité de fèria de Céret	Fèria de Céret	15 au 18 juillet 2021	4 500 €
Association Concours international des chiens de berger	36° concours des chiens de berger à Osséja	18 juillet 2021	1 500 €
Reconquesta Côte Vermeille	"Platja Il.luminada !", Anse de Peyrefite à Cerbère	3 août 2021	3 000 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Perpignan Sud	Fireland Festival	21 août 2021	10 000 €
Association Aficio Catalana	17° Festibanyes d'Amélie-les-Bains	4 et 5 septembre 2021	2 500 €
Association Train en Têt	Fête du train	18 septembre 2021	750 €
Communauté de communes Pyrénées-Cerdagne	"Faites" de la randonnée 2021 à Valcebollère	19 septembre 2021	2 000 €

**Congrès et Manifestations**  
**Commission Permanente du 10 mai 2021**

Organismes	Evénements	Dates	Montant
Union Départementale CGT des syndicats CGT	Fête de la CGT à Alénia	25 septembre 2021	2 000 €
Association Omnium Catalunya Nord	"Nit de Sant Jordi" à Perpignan (report) remise des Prix Littéraires en langue catalane	octobre 2021	4 500 €
Association mycologique de Cerdagne - Capcir	Fête du Champignon à Villefranche-de-Conflent	3 octobre 2021	500 €
Prix Européen Walter Benjamin	Remise des Prix " <i>Itinérances, 2021</i> " à Céret	11 au 13 novembre 2021	1 500 €
Orchestre Symphonique Canet Roussillon Méditerranée	"Chef d'oeuvre de la musique russe" 2 concerts du pianiste vietnamien Luu Hong Quang, à Canet et en Vallespir	21 au 28 novembre 2021	500 €
Association des membres de l'ordre national du mérite - section des P-O	Prix annuel de Civisme pour la jeunesse et prix d'éducation citoyenne 2020 et 2021	3 décembre 2021	2 000 €
<b>Total</b>			<b>54 250 €</b>



**Hermeline MALHERBE**  
**Présidente**

Perpignan, le **28 MAI 2021**

**Monsieur Alain PEYTAVI**  
**Président**  
**Comité de Féria de Céret**  
**Mairie**  
**6, boulevard du Maréchal Joffre**  
**66400 CÉRET**

Suivi par : DPCMC / R. GOUY  
PJ : modalités de paiement

Objet : Notification d'attribution de subvention

Monsieur le Président,

Les Pyrénées-Orientales accueillent chaque année de nombreux événements, congrès et manifestations dans des domaines variés et ayant souvent un rayonnement remarquable. Conscient de l'intérêt départemental du développement de tels événements pour le dynamisme de l'ensemble du territoire, le Département mène comme chaque année une politique visant à aider les congrès et manifestations de nature exceptionnelle ayant lieu dans les Pyrénées-Orientales.

Dès lors, j'ai le plaisir de vous faire connaître que, sur ma proposition, la Commission Permanente du Département des Pyrénées-Orientales a décidé au cours de sa séance du 10 mai 2021 d'attribuer à votre organisme une subvention de 4 500 € au titre de l'exercice 2021, pour l'organisation de la Féria de Céret du 15 au 18 juillet prochains.

Le mandatement de cette subvention sera effectué prochainement par mes services. Je vous remercie de leur faire parvenir le compte-rendu financier de l'action à l'issue de sa réalisation.

Je tiens à saluer votre implication et votre engagement. Il me tient à cœur, tout comme à l'ensemble des élus de l'Assemblée Départementale, de vous accompagner dans vos projets associatifs. Aussi, je vous demande de bien mentionner le soutien du Département sur l'ensemble de vos supports de communication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

**Hermeline MALHERBE**

Les informations recueillies vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département des Pyrénées-Orientales pour la seule gestion administrative des demandes des usagers. Elles sont conservées 2 ans après le dernier contact.  
Conformément à la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 "Informatique et libertés", vous pouvez exercer le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles, ainsi que désirer leur sort en vous adressant à : M. le Délégué à la Protection des Données, Hôtel du Département, BP 906 quai Sadi Carnot 66906 Perpignan Cedex. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si ce droit est écarté par une disposition législative. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL - 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - www.cnil.fr

**HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 24, quai Sadi Carnot - B.P. 906 - 66906 Perpignan cedex - Tél. 04 68 85 85 85 - leDépartement66.fr**

NC  
→ Adde  
CTT -



DGA Citoyenneté  
NTIC  
25 JAN. 2021  
COURRIER ARRIVÉ

**BORDEREAU DE TRANSMISSION Service Courrier**

Imprimé le

DATE 21/01/2021



Direction Politiques Culturelles, Médiathèque et Coopération  
02 FEV. 2021

**CHRONO N°**

**A2101-0367**

Emetteur :

Objet :

<b>Alain PEYTAVI</b> Co-Président  <b>COMITE DE FERIA DE CERET - CERET</b>	<b>Demande de subvention</b>  <b>Remarques :</b>
-------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------

Destinataire :

**DGA Citoyenneté / Laurence MORAGAS**

Copies	Suite souhaitée
<b>DGS / Jérémie LE FOULLER</b> <b>DGA Citoyenneté / Laurence MORAGAS</b> Cabinet missions	<b>Information</b> <b>Traitement</b> <b>Information</b>

**SUIVI DIRECTION**

<b>REMARQUES DGS</b>		<b>TTU</b> <input type="checkbox"/>
<b>REMARQUES DGA</b>		25 JAN. 2021
<b>REMARQUES DIRECTION</b>		

**LE BORDEREAU NÉCESSITE UNE REPOSE**

<b>OUI</b>	<b>NON</b>
------------	------------

NC



# Comité de Féria

## Céret

Mairie - 6 boulevard Maréchal Joffre  
66400 Céret  
Tél : 06.29.24.76.84

Siret 41819730700014 - APE 9499Z Licence de spectacle 2-1089236 et 3-1089237

Céret,  
Le 15 janvier 2021

Le Co-Président,

DEPARTEMENT DES P.O.

Arrivé le

21 JAN. 2021

POLE COURRIER

à

**Madame Hermeline MALHERBE**  
Présidente du Conseil Départemental  
des Pyrénées Orientales  
24 quai Sadi Carnot  
66000 PERPIGNAN

**Objet : Subvention Conseil Départementale 2021**

**P.J. : Bilan de l'exercice 2020 et budget prévisionnel 2021**

Madame la Présidente,

L'année 2020 a été difficile avec les événements que vous connaissez. Nous n'avons pas été en mesure d'organiser La Féria de Céret.

La Féria de Céret aura lieu du 15 au 18 juillet 2021. Nous allons mettre en avant votre organisme en Partenaire Majeur de cette manifestation, et ce dès la mi-avril pour la présentation à la presse de l'affiche officielle de la Féria de Céret 2021, avec la présence, je pense, comme toutes les éditions de Monsieur Robert GARRABE, Conseiller Départemental, et de vous-même, si vous en avez la possibilité (l'invitation suivra).

Pour ce faire et pour mener à bien notre édition 2021, nous avons besoin de votre soutien financier à hauteur de 7.000 € au nom du Comité de Féria de Céret.

A travers notre féria, nous contribuons à défendre les patrimoines de cette région qui sont multiples. Nous voulons que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, comme le font le Conseil Régional, et la Ville de Céret, adhère à notre manifestation, qui est la plus grande **fête Traditionnelle** de l'été en Pays Catalan. Nous accueillons 50.000 festayres venus de tout l'hexagone.

Et comme à chaque édition, nous dédions une journée à la Culture Catalane pour que ce nombreux public découvre notre belle région et son folklore (le dimanche 18 juillet 2021).

Je tiens à vous préciser que nous sommes une association de 15 membres bénévoles, tous passionnés pour continuer à faire vivre et faire connaître nos traditions.

En espérant que le Conseil Départemental sera à nos côtés et que notre dossier sera retenu.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Co-Président,  
**Alain PEYTAVI**





# Comité de Féria

## Céret

Mairie - 6 boulevard Maréchal Joffre

66400 Céret

Tél : 06.29.24.76.84

Siret 41819730700014 - APE 9499Z Licence de spectacle 2-1089236 et 3-1089237

Céret,  
Le 15 janvier 2021

Le Co-Président,

DEPARTEMENT DES P.O.  
Arrivé le

21 JAN. 2021

POLE COURRIER

à

Madame Hermeline MALHERBE  
Présidente du Conseil Départemental  
des Pyrénées Orientales  
24 quai Sadi Carnot  
66000 PERPIGNAN

**Objet : Subvention Conseil Départementale 2021**

**P.J. : Bilan de l'exercice 2020 et budget prévisionnel 2021**

Madame la Présidente,

L'année 2020 a été difficile avec les événements que vous connaissez. Nous n'avons pas été en mesure d'organiser La Féria de Céret.

La Féria de Céret aura lieu du 15 au 18 juillet 2021. Nous allons mettre en avant votre organisme en Partenaire Majeur de cette manifestation, et ce dès la mi-avril pour la présentation à la presse de l'affiche officielle de la Féria de Céret 2021, avec la présence, je pense, comme toutes les éditions de Monsieur Robert GARRABE, Conseiller Départemental, et de vous-même, si vous en avez la possibilité (l'invitation suivra).

Pour ce faire et pour mener à bien notre édition 2021, nous avons besoin de votre soutien financier à hauteur de 7.000 € au nom du Comité de Féria de Céret.

A travers notre féria, nous contribuons à défendre les patrimoines de cette région qui sont multiples. Nous voulons que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, comme le font le Conseil Régional, et la Ville de Céret, adhère à notre manifestation, qui est la plus grande fête Traditionnelle de l'été en Pays Catalan. Nous accueillons 50.000 festayres venus de tout l'hexagone.

Et comme à chaque édition, nous dédions une journée à la Culture Catalane pour que ce nombreux public découvre notre belle région et son folklore (le dimanche 18 juillet 2021).

Je tiens à vous préciser que nous sommes une association de 15 membres bénévoles, tous passionnés pour continuer à faire vivre et faire connaître nos traditions.

En espérant que le Conseil Départemental sera à nos côtés et que notre dossier sera retenu.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Co-Président,  
**Alain PEYTAVI**

# COMPTES RESULTAT 2020

CHARGES	PRODUITS
CHARGES D'EXPLOITATION	Solde exercice précédent
Achats de marchandises	4 728,43 €
Autres achats	
Achats d'études et prestations de services	
Achats de matériel d'équipement et travaux	0,00 €
	132,00 €
CHARGES EXTERNES	SUBVENTION RECUE DE LA VILLE
Locations	
Entretien et réparation	
Primes d'assurance	0,00 €
Divers	
Rémunération d'honoraires et intermédiaires	10 000,00 €
Publicité, publication, relations publiques	
Frais postaux et de télécommunications	
Services bancaires et assimilés	0,00 €
Divers	0,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés (sacem)	PRODUITS DE MANIFESTATION
Salaires et traitements	
Charges sociales	0,00 €
Dotations aux amortissements	
Autres charges	0,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>4 603,46 €</b>	<b>14 728,43 €</b>
<b>BALANCE GENERALE</b>	<b>BALANCE GENERALE</b>
<b>-10 124,97 €</b>	<b>DEFICIT DE L'EXERCICE</b>
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	

# BUDGET PREVISIONNEL 2021 COMITE DE FERIA DE CERET

CHARGES		RECETTES	
LIBELLES	PREV 2021	LIBELLES	PREV 2021
<b>60- ACHATS</b>	25 400,00 €	<b>70- VENTE DE PRODUITS FINIS</b>	14 000,00 €
Fournitures d'équipement		- kit féria	14 000,00 €
- kit féria	10 000,00 €		
- verres personnalisés	2 000,00 €	<b>74 – SUBVENTIONS</b>	27 000,00 €
Autres fournitures		Conseil Départemental	7 000,00 €
- repas et boissons	12 000,00 €	Commune de Céret	10 000,00 €
- Apéritif de remerciement	1 400,00 €	Conseil Régional	10 000,00 €
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	13 020,00 €	<b>75 – PRODUITS DE GESTION COURANT</b>	61 500,00 €
Assurances	900,00 €	Cotisations	
Locations mobilières et immobilières		- Bodégas	14 000,00 €
- WC Mobilus	2 200,00 €	Autres	
- Internat	920,00 €	- Rétrocessions Ecocup	3 500,00 €
- Sécurité	9 000,00 €	- Rétrocessions brasseur	36 000,00 €
		- Sponsors	7 000,00 €
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	72 849,14 €		
Rémunérations et honoraires		Divers	1 000,00 €
- Bandas	16 000,00 €		
- Groupes + orchestres	33 500,00 €		
- Manades	4 800,00 €	<b>78- REPRISES SUR PROVISIONS</b>	7 944,17 €
- Autres groupes	5 000,00 €		
Publicités	4 000,00 €	<b>Résultat exercice 2020</b>	10 124,97 €
Télécommunications	220,00 €		
Services bancaires	128,00 €		
Divers	1 101,14 €		
Transport en commun	1 500,00 €		
Decoration	1 300,00 €		
Remboursement tickets boisson bodegas	1 900,00 €		
Féria des joves	1 900,00 €		
Concours bodegas	1 500,00 €		
<b>63- IMPOTS ET TAXES (sacem + guso)</b>	9 300,00 €		
sacem	3 000,00 €		
charges sociales (guso)	6 300,00 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>120 569,14 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>120 569,14 €</b>

**BILAN 2020**

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations		Fond associatif	
Stocks		Résultat (-perte, + bénéfice)	
Clients		Fournisseurs	10 124,97 €
Compte bancaire			
Caisse	10 124,97 €		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10 124,97 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 124,97 €</b>

APPROBATION PAR LE BUREAU, LE 3 décembre 2020

LE CO-PRESIDENT :  
PEYTAVI ALAIN

31 mars octroi

Pas d'achillé  
en raison de  
Covid en 21.  
Voir rapports  
Précédents.

Solde en cou

EXERCICE 2022	
N° organisme :	101512
N° tiers :	101512
N° Démat :	
N° subvention :	1447093
1 <sup>er</sup> acompte :	[blacked out]
N° règlement :	423036
Mandaté le :	[blacked out]
2 <sup>ème</sup> acompte :	
N° règlement :	
Mandaté le :	

Mandat n° :	015773
Bordereau n° :	
du :	08/07/22
Mandat n° :	
Bordereau n° :	
du :	

28/04

### SUBVENTIONS 2022

- CULTURE
- CONGRES MANIFESTATIONS
- CATALANITE

Demandeur :

Comité de Féria à Ceret

Montant de la demande :

10.000 €

Objet :

Féria de Ceret 22

- COMPLET
- INCOMPLET

Pièces demandées le :

BP Assoc. 22 -> OK  
Compte Résultat 21 ->  
PV AG 21 -> OK

Montant voté : 4.500 €

Vote du : 31/03/22

Délibération n° : 60

Interventions et Observations

N°-Dépôt = ~~13158~~ 13202

Objet : Accusé de réception

Dossier suivi par : GOUY ROMAIN.

Monsieur PEYTAVI Alain,

Vous avez sollicité le 03/02/2022 l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, pour Demande de subvention Féria de Céret 2022 inscrite dans la catégorie C.M. (Congrès / Manif) sous le thème C.M. (Congrès / Manif) .

Le Conseil Départemental accuse réception de votre demande de financement enregistrée sous le n° 13158

Cependant, la date limite de dépôt de demande de subvention inscrite dans la catégorie C.M. (Congrès / Manif) sous le thème C.M. (Congrès / Manif) étant dépassée, le traitement de votre demande ne peut être garanti. (ne concerne pas les appels à projets)

Des documents obligatoires reportables (\*) n'ont pas été fournis (cf liste ci-dessous).

- Procès verbal du Conseil d'Administration et/ou du bureau 2021 (daté et signé)
- Bilan (actif/passif), compte de résultat et annexes exercice 2021 (daté et signé)
- Procès verbal de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2021 (daté et signé)
- Rapport d'activité de l'exercice 2021 (daté et signé)

**Cordialement,**

**Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.**

(\*) Documents obligatoires reportables : documents obligatoires mais dont la production peut être différée. Ces documents n'en demeurent pas moins indispensables au versement de l'aide éventuellement octroyée.

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

COMMISSION PERMANENTE DU 31/03/2022

--oOo--

DELIBERATION N° CP20220331N\_60

**OBJET : CONGRES ET MANIFESTATIONS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**DELIBERATION :**

**LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :**

VU la note N° CP20220331N\_60 qui lui est présentée,

**CONSIDÉRANT** le caractère purement local de ces événements,

**D'ACCORDER** une subvention aux organismes figurant en annexe, pour un montant total de **30 700€**.

**D'AUTORISER** la Présidente à signer tous actes et documents découlant de l'adoption de la présente délibération.

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

**PRESENTS :**

Madame Lola BEUZE, Monsieur Mathias BLANC, Madame Françoise CHATARD, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSAU, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Madame Martine ROLLAND, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES

**REPRESENTE (S) :**

Madame Laurence AUSINA (procuration à Monsieur Jean SOL), Madame Toussainte CALABRESE (procuration à Madame Hermeline MALHERBE), Monsieur Benoît CASTANEDO (procuration à Monsieur Jacques GARSAU), Monsieur Nicolas GARCIA (procuration à Madame Françoise FITER), Madame Madeleine GARCIA - VIDAL (procuration à Monsieur Marc PETIT), Monsieur Romain GRAU (procuration à Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN), Monsieur Grégory MARTY (procuration à Madame Julie SANZ), Madame Armelle REVEL-FOURCADE (procuration à Monsieur Jacques GARSAU), Monsieur Alexandre REYNAL (procuration à Madame Marie Edith PERAL), Monsieur Jean ROQUE (procuration à Monsieur Robert GARRABE), Madame Marie-Pierre SADOURNY (procuration à Monsieur Robert GARRABE), Monsieur Robert VILA (procuration à Madame Nathalie PIQUE), Monsieur Thierry VOISIN (procuration à Madame Hermeline MALHERBE)

**ABSENT (S) :**

Madame Armande BARRERE, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Thierry DEL POSO

**POUR :**

Madame Laurence AUSINA, Madame Lola BEUZE, Monsieur Mathias BLANC, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Benoît CASTANEDO, Madame Françoise CHATARD, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSAU, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Grégory MARTY, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE,

Envoyé en préfecture le 05/04/2022  
Reçu en préfecture le 05/04/2022  
Affiché le **SLO**  
ID : 066-226600013-20220331-CP20220331N\_60-DE

Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Monsieur Alexandre REYNAL,  
Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL,  
Monsieur Robert VILA, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

**CONTRE :**

**ABSTENTION (S) :**

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Robert GARRABE faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme  
originale,  
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,  
Hermeline MALHERBE**

## Congrès et Manifestations

### Commission Permanente du 31 mars 2022

Organismes	Evénements	Dates	Montant
Club de la Presse Occitanie	Fonctionnement de l'antenne des P-O	2022	7 000 €
Slow Food Roussillon	Marché de la terre	Toute l'année 2022, un par mois	2 000 €
Comité International des Feux de la Saint Jean	Feux de la Saint Jean – Flama del Canigó	Juin 2022	1 000 €
Comité de Féria de Céret	Féria de Céret	15-17 juillet 2022	4 500 €
Association du concours international de chiens de berger	Concours 2022 à Osséja	24 juillet 2022	1 500 €
Comité départemental de pétanque et de jeu provençal	Championnat de France Doublette Jeu Provençal	1er au 4 septembre 2022	3 700 €
Fédération des réserves naturelles catalanes	Congrès annuel Europarc à Argelès-sur-Mer	3-8 octobre 2022	10 000 €
Ensemble et solidaires UNRPA 66	Rassemblement semaine bleue 2022	3-9 octobre 2022	1 000 €
<b>Total</b>			<b>30 700 €</b>



**Hermeline MALHERBE**  
Présidente

Perpignan, le **28 AVR. 2022**

**Monsieur Alain PEYTAVI**  
Co-Président - COMITE DE FERIA CERET  
Mairie  
6, boulevard Maréchal Joffre  
66400 CERET

Suivi par : Subventions diverses / R. GOUY

Objet : Notification d'attribution de subvention

Monsieur le Co-Président,

Les Pyrénées-Orientales accueillent chaque année de nombreux événements, congrès et manifestations dans des domaines variés et ayant souvent un rayonnement remarquable. Conscient de l'intérêt départemental du développement de tels événements pour le dynamisme de l'ensemble du territoire, le Département mène comme chaque année une politique visant à aider les congrès et manifestations de nature exceptionnelle ayant lieu dans les Pyrénées-Orientales.

Dès lors, j'ai le plaisir de vous faire connaître que, sur ma proposition, la Commission Permanente du Département des Pyrénées-Orientales a décidé au cours de sa séance du 31 mars dernier d'attribuer à votre organisme une subvention de 4 500 € au titre de l'exercice 2022 pour l'Aide à l'organisation de la Féria.

Le mandatement de cette subvention sera prochainement effectué par mes services.

Je tiens à saluer votre implication et votre engagement. Il me tient à cœur, tout comme à l'ensemble des élus de l'Assemblée Départementale, de vous accompagner dans vos projets associatifs. Aussi, je vous demande de bien mentionner le soutien du Département sur l'ensemble de vos supports de communication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Co-Président, l'expression de ma sincère considération.

**Hermeline MALHERBE**

Les informations recueillies vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département des Pyrénées-Orientales pour la seule gestion administrative des demandes des usagers. Elles sont conservées 2 ans après le dernier contact.  
Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et libertés", vous pouvez exercer le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles, ainsi que défir leur sort en vous adressant à : M. le Délégué à la Protection des Données, Hôtel du Département, BP 906 quai Sadi Carnot 66806 Perpignan Cedex. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si ce droit est écarté par une disposition législative. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL - 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - www.cnil.fr

**HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 24, quai Sadi Carnot - B.P. 906 - 66906 Perpignan cedex - Tél. 04 68 85 85 85 - leDépartement66.fr**

## BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES		RECETTES	
LIBELLES	PREV 2022	LIBELLES	PREV 2022
<b>60- ACHATS</b>	<b>20 600.00 €</b>	<b>70- VENTE DE PRODUITS FINIS</b>	<b>15 000.00 €</b>
Fournitures d'équipement		- kit féria	15 000.00 €
- kit féria	8 000.00 €		
- verres personnalisés	800.00 €	<b>74 – SUBVENTIONS</b>	<b>30 000.00 €</b>
Autres fournitures		département	10 000.00 €
- repas et boissons	11 000.00 €	commune	10 000.00 €
- Apéritif de remerciement	800.00 €	région	10 000.00 €
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>14 400.00 €</b>	<b>75 – PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>69 500.00 €</b>
Assurances	900.00 €	Cotisations	
Locations mobilières et immobilières		- Bodégas	16 000.00 €
- WC Mobilus	2 500.00 €	Autres	
- Internat	0.00 €	- Rétrocessions Ecocup	3 500.00 €
- Sécurité	11 000.00 €	- Rétrocessions brasseur	40 000.00 €
		- sponsors	7 000.00 €
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>75 470.61 €</b>		
Rémunérations et honoraires		Divers	3 000.00 €
- Bandas	16 000.00 €		
- Groupes + orchestres	40 000.00 €		
- Manades	4 800.00 €	<b>78- REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>0.00 €</b>
- Autres groupes	4 000.00 €		
Publicités	3 000.00 €	<b>Resultat exercice 2021</b>	<b>6 570.61 €</b>
Télécommunications	250.00 €		
Services bancaires	70.00 €		
Divers	850.61 €		
Transport en commun	1 500.00 €		
Decoration	1 000.00 €		
remboursement tickets boisson bodegas	2 000.00 €		
Féria des joves	2 000.00 €		
<b>63- IMPOTS ET TAXES (sacem + guso)</b>	<b>10 600.00 €</b>		
sacem	3 600.00 €		
charges sociales (guso)	7 000.00 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>121 070.61 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>121 070.61 €</b>



# Comité de Féria

## CÉRET

Mairie - 6 boulevard Maréchal Joffre  
66400 Céret

Tél : 06.29.24.76.84

Siret 41819730700014 - APB 9499Z Licence de spectacle 2-1089236 et 3-1089237

### **PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE** **DU 19 NOVEMBRE 2021**

Au siège de l'Association – 2 rue Jean Amade à Céret  
Le 19 novembre deux mil vingt et un  
A dix-neuf heures.

Les membres de l'association dénommée **COMITE DE FERIA DE CERET**, se sont réunis en assemblée générale sur convocation qui leur a été faite par le Président.

L'ordre du Jour est le suivant :

- Bilan moral 2021
- Rapport financier 2021
- Budget prévisionnel 2022
- Renouvellement du bureau

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Les co-présidents voudraient remercier leur équipe :

- Pour l'investissement préparatoire pour la Féria de Céret 2021.

#### **Bilan moral de la Féria de Céret 2021 :**

Malgré l'annulation de la Féria de Céret 2021 (du 16 au 18 juillet), les membres ont œuvré tout au long de la période de préparation pour élaborer un programme

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### **Rapport financier de la Féria de Céret 2021 :**

La collectivité des sociétaires de l'association du **COMITE DE FERIA DE CERET** déclare donner quitus au trésorier pour le bilan financier 2021.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

La collectivité des sociétaires de l'association du **COMITE DE FERIA DE CERET** déclare donner quitus au trésorier pour le budget prévisionnel 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

La collectivité des sociétaires de l'association du **COMITE DE FERIA DE CERET** décide d'élire au bureau, à savoir :

- Co-Président : PEYTAVI Alain
- Co-Président : SURJUS Jean-Louis
- Co-Président : GAVARA Jean-François
- Trésorier : MARIN Bernard
- Trésorière adjointe : MARIN Hélène
- Secrétaire : PLANAS Monique

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

La séance a été levée à 20h00.

**Pour copie conforme,**

**Le Co-Président,**  
**Jean-Louis SURJUS**

**Le Co-Président,**  
**Alain PEYTAVI**



# Comité de Féria Céret

Mairie - 6 boulevard Maréchal Joffre

66400 Céret

Tél : 06.29.24.76.84

Siret 41819730700014 - APE 9499Z Licence de spectacle 2-1089236 et 3-1089237

## PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 NOVEMBRE 2022

Au siège de l'Association – 2 rue Jean Amade à Céret  
Le 19 novembre deux mil vingt et un  
A dix-neuf heures.

Les membres de l'association dénommée **COMITE DE FERIA DE CERET**, se sont réunis en assemblée générale sur convocation qui leur a été faite par le Président.

L'ordre du Jour est le suivant :

- Bilan moral 2022
- Rapport financier 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Renouvellement du bureau

### PREMIERE RESOLUTION

La Féria de Céret (du 15 au 17 juillet) a vu son grand retour cette année après deux ans d'absence faute de covid-19.

**Les co-présidents voudraient remercier pour leur aide financière :**

- La Mairie de Céret
- Le Conseil Départemental,
- Le Conseil Régional, qui a renoué avec notre partenariat,
- La Brasserie Milles,
- Tous nos nombreux sponsors que vous avez pu voir sur notre dépliant,
- La Banda « Els Companys » qui répond toujours présent à nos sollicitations
- Et pour finir, merci à vous, les bodegas. La féria ne serait pas ce qu'elle est sans le sérieux et l'implication de l'ensemble des bénévoles qui œuvrent avec nous dans la même direction. Tenir une bodega 2 ou 3 jours c'est énormément de travail.
- Un remerciement appuyé aux forces de l'ordre et agent de sécurité pour leur efficacité et leur discrétion, au corps des sapeurs-pompiers, aux secouristes-sauveteurs, toujours dévoués dans ce genre de manifestation.

## **Bilan moral de la Féria de Céret 2022 :**

**Mardi 12 juillet :** la « Féria dels Joves » a été une fois de plus un énorme succès avec une grosse participation des points jeunes / centres aérés du Vallespir (Céret, Maureillas et Le Boulou). On a pu noter cette année la diversification des structures qui ont été présentée. Maquillage, spectacle de magie, atelier de sculptures de ballons et les traditionnels ENCIERROS ont été au programme.

**Mardi 13 juillet :** nous organisons comme on l'a appelé « la Féria des Cérétans », et une fois de plus nous avons associé cette soirée avec l'accord de la Mairie aux feux d'artifice au Stade Fondecave. Cela a été vraiment un énorme succès avec un magnifique orchestre « ELIXIR ». Nous tenons tout particulièrement à remercier à cette occasion, l'association « Céret de Bandas » qui ont régaler tous nos convives.

**Vendredi 15 juillet : ouverture de la féria** à 19h avec une marraine de qualité : Fanny MORENO - Vice-championne de France Espoir de Boxe Française en 2018/2019, Finaliste championnat de France Élite A 2019/2020 (annulé cause Covid) et Championne de France Élite A 2021/2022 et un parrain Hugo FALGARONNE, Vice champion de France Boxe Française (2014), 5x champion de France Boxe Française (2013,2015,2016,2018,2019), Vice champion d'Europe Boxe Française (2018), Champion du monde Boxe Française (2015) à 17 ans.

Orchestres et bandas de qualité avec une très belle ambiance festive, avec des prestations remarquées du groupe « SERGENT GARCLA » le Dj « DJ' FOU ».

**Samedi 16 juillet :** avec l'énorme succès pour l'encierro des enfants accompagnés de « Bou Petit ». Sachez que cette année, le Comité de Féria a distribué 160 goûters aux enfants participants. Magnifique défilé équestre et Abrivado toujours impeccable avec des cavaliers confirmés. Orchestres et bandas de qualité avec une très belle ambiance festive, avec une prestation remarquée du groupe « ROUTE 80 ».

L'abrivado a eu un vif succès avec tous ces jeunes et moins jeunes qui y ont participé

**Dimanche 17 juillet :** c'est la Journée Catalane avec le petit déjeuner catalan qui fut fort apprécié avec une affluence importante devant la mairie, pour le plus grand plaisir des aficionados qui se rendaient aux arènes pour suivre la novillada.

Avant l'abrivado, nous avons pu admirer les magnifiques montures des cavalières et cavaliers du magnifique défilé équestre.

L'abrivado a eu un vif succès avec tous ces jeunes et moins jeunes qui y ont participé.

La Colla sardaniste de Céret CIRERE, le groupe folklorique d'Amélie les Bains Palalda, la colla castellera « Els Pagallos del Conflent » de Prades et la Colla gegantera d'Elna ont animé les boulevards faisant découvrir nos traditions et notre culture catalane.

Voilà pour ce qui concerne le déroulement de la féria.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

### **Rapport financier de la Féria de Céret 2022 :**

La collectivité des sociétaires de l'association du **COMITE DE FERIA DE CERET** déclare donner quitus au trésorier pour le bilan financier 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **TROISIEME RESOLUTION**

La collectivité des sociétaires de l'association du **COMITE DE FERIA DE CERET** déclare donner quitus au trésorier pour le budget prévisionnel 2023.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

La collectivité des sociétaires de l'association du **COMITE DE FERIA DE CERET** décide d'élire au bureau, à savoir :

- Co-Président : PEYTAVI Alain
- Co-Président : SURJUS Jean-Louis
- Co-Président : GAVARA Jean-François
- Trésorier : MARIN Bernard
- Trésorière adjointe : MARIN Hélène
- Secrétaire : PLANAS Monique

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Nous tenons à signaler le départ de deux membres, Madame Valérie LAFFITTE et Monsieur Loïc SEGURA et l'arrivée de nouveaux membres : Messieurs Théo MORATO, Emmanuel MOUISSET et François TUBERT.

La séance a été levée à 20h30.

**Pour copie conforme,**

**Le Co-Président,**  
**Jean-Louis SURJUS**

**Le Co-Président,**  
**Alain PEYTAVI**



ACTIF		PASSIF	
Immobilisations		Fond associatif	
Stocks		Résultat (-perte, + bénéfice)	6 570.61 €
Clients		Fournisseurs	
Compte bancaire	6 570.61 €		
Caisse			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 570.61 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 570.61 €</b>

APPROBATION PAR LE BUREAU, LE 20/12/2021

LE CO-PRESIDENT :  
PEYTAVI ALAIN

4

<b>EXERCICE 2023</b>	
N° organisme :	
N° tiers :	
N° Démat :	
N° subvention : 451562	
Mandat n° : 021760	1 <sup>er</sup> acompte :
Bordereau n° :	N° règlement :
du : 15/9	Mandaté le :
Mandat n° :	2 <sup>ème</sup> acompte :
Bordereau n° :	N° règlement :
du :	Mandaté le :

Mandat n° : 021760	1 <sup>er</sup> acompte :
Bordereau n° :	N° règlement :
du : 15/9	Mandaté le :
Mandat n° :	2 <sup>ème</sup> acompte :
Bordereau n° :	N° règlement :
du :	Mandaté le :

### SUBVENTIONS 2023

- CULTURE
- CONGRES MANIFESTATIONS
- CATALANITE

Demandeur : **CONITE DE FERIA CERET**

Montant de la demande : **10 000 €**

Objet : **Organisation de la FERIA de Ceret 2023 - 14-16 juillet**

- COMPLET
  - INCOMPLET **6 Jul 9.**
- Pièces demandées le :

Montant voté : <b>4500 €</b>
Vote du :
Délibération n° :

Interventions et Observations

**tel n° Peytavi - le 25/05/23**  
**Envoi du programme détaillé semaine prochaine par mail -**  
**oct 2023 26/7.**  
**Vu ok le 11/9. Règlement 11/9**

## Lettre d'engagement du.de la Président.e (modèle à joindre sur la plateforme de demande en ligne)

Intitulé de la demande : FERIA DE CERET

Catégorie : Congrès / Manif

Thème : Congrès / Manif

### Engagement de l'association

Je, soussigné.e Alain PEYTAVI dûment habilité.e en vertu de la

délibération du Conseil d'Administration du 24 novembre 2022 donnant autorisation

de représentation de l'association Comité de Féria de Céret, en sa qualité

de Président.e, sollicite auprès du Département des Pyrénées-Orientales une subvention de

10000 €, déclare :

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics,
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyen.nes dans leurs relations avec les administrations,
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte
- utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle,
- mettre à disposition ou fournir toute pièce complémentaire qui sera demandée par les services du Département des Pyrénées-Orientales.

En cas de soutien du Département :

- que l'association fera mention de ce partenariat sur tout support de communication et dans nos rapports avec les médias.



Date et signature du.de la Président.e  
(ou de son.sa délégué.e si attestation de délégation jointe)

20 JAN. 2023

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

COMMISSION PERMANENTE DU 20/07/2023

--oOo--

DELIBERATION N° CP20230720N\_66

**OBJET : CONGRÈS ET MANIFESTATIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**DELIBERATION :**

**LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :**

VU la note N° CP20230720N\_66 qui lui est présentée,

**CONSIDÉRANT** le caractère purement local de ces événements,

**D'ACCORDER** une subvention aux organismes figurant en annexe, pour un montant total de 15 200 €.

**D'AUTORISER** la Présidente à signer tous actes et documents découlant de l'adoption de la présente délibération.

A quitté la salle et n'a pas pris part au vote : Marie-Pierre SADOURNY.

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

**PRESENTS :**

Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Benoît CASTANEDO, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSAN, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Grégory MARTY, Madame Carla MUTI, Madame Marie Edith PERAL, Madame Nathalie PIQUE, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

**REPRESENTE (S) :**

Monsieur Louis ALIOT (procuration à Madame Carla MUTI), Madame Annabelle BRUNET (procuration à Monsieur Benoît CASTANEDO), Monsieur Nicolas GARCIA (procuration à Madame Lola BEUZE), Monsieur Romain GRAU (procuration à Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN), Monsieur Rémi LACAPERE (procuration à Madame Françoise FITER), Monsieur Marc PETIT (procuration à Madame Madeleine GARCIA - VIDAL), Monsieur Alexandre REYNAL (procuration à Madame Marie Edith PERAL)

**ABSENT (S) :**

Madame Marie-Pierre SADOURNY, Monsieur Robert VILA

**POUR :**

Monsieur Louis ALIOT, Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Benoît CASTANEDO, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSAN, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Monsieur Grégory MARTY, Madame Carla MUTI, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Madame Armelle REVEL-

Envoyé en préfecture le 24/07/2023

Reçu en préfecture le 24/07/2023

Publié le

S'LO 

ID : 066-226600013-20230720-CP20230720N\_66-DE

FOURCADE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean PROCEZ, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

**CONTRE :**

**ABSTENTION (S) :**

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Madame Toussainte CALABRESE faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme  
originale,  
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,  
Hermeline MALHERBE**

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 066-226600013-20230725-AN\_DELIB66-AU

S<sup>2</sup>LOW

**Congrès et Manifestations  
Commission Permanente du 20 juillet 2023**

<b>ORGANISMES</b>	<b>EVENEMENTS</b>	<b>DATES</b>	<b>MONTANT</b>
Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne-Saillagouse	Faites de la Randonnée 2023	22/07/23	2 000 €
La fête de l'Espadrille	Organisation de la Fête de l'Espadrille	30/07/23	1 000 €
Comité de Féria de Céret	Organisation de la Féria de Céret 2023	14-16/07/23	4 500 €
Les catalans du désert	Désertival 2023	23/08/23	1 500 €
Université Perpignan Via Domitia	42è Journées de l'AÉS	28-29/08/23	1 000 €
Pétanque Toulougienne	Organisation du concours de pétanque du Conseil Départemental	16/09/23	1 000 €
Commune de St Michel de Llottes	Fête du miel et des abeilles	24/09/23	700 €
Blablaphasie	Congrès 2023 Fédération Nationale des Aphasiques de France	29/09/23	2 000 €
Walter Benjamin	Remise des prix 2023	21/09/23	1 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>15 200 €</b>



**Hermeline MALHERBE**  
Présidente

Perpignan, le 25 JUIL. 2023

**Monsieur Alain PEYTAVI**  
Président  
Comité de la Féria de Céret  
Mairie  
6, Boulevard Maréchal Joffre  
66400 CERET

Suivi par : Subventions diverses / Céline Le Quéré

Objet : Notification d'attribution de subvention / Dossier à compléter.

Monsieur le Président,

Forte de la richesse, de la variété et de la vitalité culturelle de notre département, notre institution s'engage bien au-delà de ses compétences obligatoires en favorisant la présence d'une offre culturelle et artistique professionnelle et diversifiée sur tout le territoire, la création et la circulation des œuvres, la sensibilisation de tous les publics aux pratiques artistiques, et les partenariats avec les acteurs de la culture.

A ce titre, le Département soutient les acteurs culturels locaux, privés ou publics, qui œuvrent tout au long de l'année en faveur de la culture pour tous.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, sur ma proposition, la Commission Permanente du Département des Pyrénées-Orientales a décidé au cours de sa séance du 20 juillet 2023 d'attribuer à votre organisme une subvention de 4 500 € au titre de l'exercice 2023 pour la Féria de Céret 2023.

Le mandatement de cette subvention interviendra dès réception des documents obligatoires reportables.

Je tiens à saluer votre implication et votre engagement. Il me tient à cœur, tout comme à l'ensemble des élus de l'Assemblée Départementale de vous accompagner dans vos projets associatifs, aussi je vous demande de bien mentionner le soutien du Département sur l'ensemble de vos supports de communication.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

**Hermeline MALHERBE**



# Comité de Féria

## CÉRET

Mairie - 6 boulevard Maréchal Joffre

66400 Céret

Tél : 06.29.24.76.84

Siret 41819730700014 - APE 9499Z Licence de spectacle 2-1089236 et 3-1089237

Céret,  
Le 20 janvier 2023

**Le Co-Président,**

à

**Madame Hermeline MALHERBE**  
**Présidente du Conseil Départemental**  
**des Pyrénées Orientales**  
**24 quai Sadi Carnot**  
**66000 PERPIGNAN**

**Objet : Subvention Conseil Départemental 2023**

**P.J. : Bilan de l'exercice 2022 et budget prévisionnel 2023**

Madame la Présidente,

La Féria de Céret a eu son grand retour en 2022 cela a été un très grand succès. Des spectacles de qualité, les traditions maintenues et un public conquis ont fait de cet événement, un rendez-vous incontournable dans notre département.

Nous sommes confiants pour l'édition 2023 qui aura lieu du 14 au 16 juillet 2023. Nous allons mettre en avant votre organisme en Partenaire Majeur de cette manifestation, et ce dès la mi-avril pour la présentation à la presse de l'affiche officielle de la Féria de Céret 2023, avec la présence, je pense, comme toutes les éditions d'un élu, Conseiller Départemental, et de vous-même, si vous en avez la possibilité (l'invitation suivra).

Pour ce faire et pour mener à bien notre édition 2023, nous avons besoin de votre soutien financier à hauteur de 10.000 € au titre des manifestations diverses au nom du Comité de Féria de Céret.

A travers notre féria, nous contribuons à défendre les patrimoines de cette région qui sont multiples. Nous voulons que le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, comme le font le Conseil Régional, et la Ville de Céret, adhère à notre manifestation, qui est la plus grande **fête Traditionnelle** de l'été en Pays Catalan. Nous accueillons 50.000 festayres venus de tout l'hexagone.

Et comme à chaque édition, nous dédions une journée à la Culture Catalane pour que ce nombreux public découvre notre belle région et son folklore (le dimanche 16 juillet 2023).

Je tiens à vous préciser que nous sommes une association de 15 membres bénévoles, tous passionnés pour continuer à faire vivre et faire connaître nos traditions.

En espérant que le Conseil Départemental sera à nos côtés et que notre dossier sera retenu.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sincères salutations.

**Le Co-Président,**  
**Alain PEYTAVI**

# COMPTE RESULTAT 2022

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES D'EXPLOITATION		SOLDE EXERCICE PRECEDENT	6 570,61 €
Achats de marchandises (nourriture)	1 914,30 €		
Autres achats			
Achats d'études et prestations de services	3 233,48 €		
Achats de matériel d'équipement et travaux	2 008,00 €	COTISATIONS DES BODEGAS	13 000,00 €
CHARGES EXTERNES		SUBVENTION RECUE DE LA VILLE	10 000,00 €
Location dortoirs lycée	1 400,00 €		
Location wc chimiques	2 600,70 €	SUBVENTION RECUE DU DEPARTEMENT	4 500,00 €
Primes d'assurance	878,99 €		
Divers sécurité	2 763,20 €	SUBVENTION RECUE DE LA REGION	10 000,00 €
Rémunération d'honoraires et intermédiaires			
Publicité, publication, relations publiques	4 255,11 €		
Frais postaux et de télécommunications		PARTENARIATS AUTRES ENTREPRISES	
Services bancaires et assimilés		Milles	39 182,40 €
Divers	8 032,22 €	Sponsoring	5 000,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés (sacem)		PRODUITS DE MANIFESTATION	
Salaires et traitements	75 588,09 €		
Charges sociales		Ventes diverses	18 692,12 €
Dotations aux amortissements			
Tickets boissons	2 136,00 €	PRODUITS DIVERS	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	104 810,09 €	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	106 945,13 €
<b>BALANCE GENERALE</b>	-2 135,04 €	<b>BALANCE GENERALE</b>	
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	2 135,04 €	<b>DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	

# BILAN 2022

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations		Fond associatif	
Stocks		Résultat (-perte, + bénéfice)	2 135,04 €
Clients		Fournisseurs	
Compte bancaire	2 135,04 €		
Caisse			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 135,04 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 135,04 €</b>

APPROBATION PAR LE BUREAU, LE 20/12/2022

LE CO-PRESIDENT :  
PEYTAVI ALAIN



# Comité de Féria

## CÉRET

Mairie - 6 boulevard Maréchal Joffre

66400 Céret

Tél : 06.29.24.76.84

Siret 41819730700014 - APE 9499Z Licence de spectacle 2-1089236 et 3-1089237

### PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 NOVEMBRE 2022

Au siège de l'Association – 2 rue Jean Amade à Céret  
Le 19 novembre deux mil vingt et un  
A dix-neuf heures.

Les membres de l'association dénommée **COMITE DE FERIA DE CERET**, se sont réunis en assemblée générale sur convocation qui leur a été faite par le Président.

L'ordre du Jour est le suivant :

- Bilan moral 2022
- Rapport financier 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Renouvellement du bureau

#### PREMIERE RESOLUTION

La Féria de Céret (du 15 au 17 juillet) a vu son grand retour cette année après deux ans d'absence faute de covid-19.

**Les co-présidents voudraient remercier pour leur aide financière :**

- La Mairie de Céret
- Le Conseil Départemental,
- Le Conseil Régional, qui a renoué avec notre partenariat,
- La Brasserie Milles,
- Tous nos nombreux sponsors que vous avez pu voir sur notre dépliant,
- La Banda « Els Companys » qui répond toujours présent à nos sollicitations
- Et pour finir, merci à vous, les bodegas. La féria ne serait pas ce qu'elle est sans le sérieux et l'implication de l'ensemble des bénévoles qui œuvrent avec nous dans la même direction. Tenir une bodega 2 ou 3 jours c'est énormément de travail.
- Un remerciement appuyé aux forces de l'ordre et agent de sécurité pour leur efficacité et leur discrétion, au corps des sapeurs-pompiers, aux secouristes-sauveteurs, toujours dévoués dans ce genre de manifestation.

## **Bilan moral de la Féria de Céret 2022 :**

**Mardi 12 juillet :** la « Féria dels Joves » a été une fois de plus un énorme succès avec une grosse participation des points jeunes / centres aérés du Vallespir (Céret, Maureillas et Le Boulou). On a pu noter cette année la diversification des structures qui ont été présentée. Maquillage, spectacle de magie, atelier de sculptures de ballons et les traditionnels ENCIERROS ont été au programme.

**Mardi 13 juillet :** nous organisons comme on l'a appelé « la Féria des Cérétans », et une fois de plus nous avons associé cette soirée avec l'accord de la Mairie aux feux d'artifice au Stade Fondecave. Cela a été vraiment un énorme succès avec un magnifique orchestre « ELIXIR ». Nous tenons tout particulièrement à remercier à cette occasion, l'association « Céret de Bandas » qui ont régalié tous nos convives.

**Vendredi 15 juillet : ouverture de la féria à 19h** avec une marraine de qualité : Fanny MORENO - Vice-championne de France Espoir de Boxe Française en 2018/2019, Finaliste championnat de France Élite A 2019/2020 (annulé cause Covid) et Championne de France Élite A 2021/2022 et un parrain Hugo FALGARONNE, Vice champion de France Boxe Française (2014), 5x champion de France Boxe Française (2013,2015,2016,2018,2019), Vice champion d'Europe Boxe Française (2018), Champion du monde Boxe Française (2015) à 17 ans.

Orchestres et bandas de qualité avec une très belle ambiance festive, avec des prestations remarquées du groupe « SERGENT GARCIA » le Dj « DJ' FOU ».

**Samedi 16 juillet :** avec l'énorme succès pour l'encierro des enfants accompagnés de « Bou Petit ». Sachez que cette année, le Comité de Féria a distribué 160 goûters aux enfants participants. Magnifique défilé équestre et Abrivado toujours impeccable avec des cavaliers confirmés. Orchestres et bandas de qualité avec une très belle ambiance festive, avec une prestation remarquée du groupe « ROUTE 80 ».

L'abrivado a eu un vif succès avec tous ces jeunes et moins jeunes qui y ont participé

**Dimanche 17 juillet :** c'est la Journée Catalane avec le petit déjeuner catalan qui fut fort apprécié avec une affluence importante devant la mairie, pour le plus grand plaisir des aficionados qui se rendaient aux arènes pour suivre la novillada.

Avant l'abrivado, nous avons pu admirer les magnifiques montures des cavalières et cavaliers du magnifique défilé équestre.

L'abrivado a eu un vif succès avec tous ces jeunes et moins jeunes qui y ont participé.

La Colla sardaniste de Céret CIRERE, le groupe folklorique d'Amélie les Bains Palalda, la colla castellera « Els Pagallos del Conflent » de Prades et la Colla gegantera d'Elna ont animé les boulevards faisant découvrir nos traditions et notre culture catalane.

Voilà pour ce qui concerne le déroulement de la feria.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

### **Rapport financier de la Féria de Céret 2022 :**

La collectivité des sociétaires de l'association du **COMITE DE FERIA DE CERET** déclare donner quitus au trésorier pour le bilan financier 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **TROISIEME RESOLUTION**

La collectivité des sociétaires de l'association du **COMITE DE FERIA DE CERET** déclare donner quitus au trésorier pour le budget prévisionnel 2023.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

La collectivité des sociétaires de l'association du **COMITE DE FERIA DE CERET** décide d'élire au bureau, à savoir :

- Co-Président : PEYTAVI Alain
- Co-Président : SURJUS Jean-Louis
- Co-Président : GAVARA Jean-François
- Trésorier : MARIN Bernard
- Trésorière adjointe : MARIN Hélène
- Secrétaire : PLANAS Monique

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Nous tenons à signaler le départ de deux membres, Madame Valérie LAFFITTE et Monsieur Loïc SEGURA et l'arrivée de nouveaux membres : Messieurs Théo MORATO, Emmanuel MOUISSET et François TUBERT.

La séance a été levée à 20h30.

**Pour copie conforme,**

**Le Co-Président,**  
**Jean-Louis SURJUS**

**Le Co-Président,**  
**Alain PEYTAVI**

## **Accusé de Dépôt :**

Votre demande de subvention concernant Demande de subvention Féria de Céret 2023 inscrite dans la catégorie C.M. (Congrès / Manif) sous le thème C.M. (Congrès / Manif) du 26/01/2023 a été enregistrée avec succès sous le numéro **14438**

Sa recevabilité va maintenant être examinée par un agent du Conseil Départemental.

Vous allez recevoir dans les prochains jours un accusé de réception dématérialisé à l'adresse électronique que vous avez renseignée.

Si les documents joints à votre demande ne correspondent pas aux documents attendus, l'accusé de réception que vous recevrez listera les documents manquants qui seront à fournir.

Des documents obligatoires reportables (\*) n'ont pas été fournis (cf liste ci-dessous).

- Bilan (actif/passif), compte de résultat et annexes exercice 2022 (daté et signé)
- Rapport d'activité de l'exercice 2022 (daté et signé)
- Procès verbal de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2022 (daté et signé)
- Procès verbal du Conseil d'Administration et/ou du bureau 2022 (daté et signé)

**Cordialement,**

(\*) Documents obligatoires reportables : documents obligatoires mais dont la production peut être différée. Ces documents n'en demeurent pas moins indispensables au versement de l'aide éventuellement octroyée.

# BUDGET PREVISIONNEL 2023

4

CHARGES		RECETTES	
LIBELLES	PREV 2023	LIBELLES	PREV 2023
<b>60- ACHATS</b>	<b>22 600,00 €</b>	<b>70- VENTE DE PRODUITS FINIS</b>	<b>15 000,00 €</b>
Fournitures d'équipement		- kit féria	15 000,00 €
- kit féria	10 000,00 €		
- verres personnalisés	800,00 €	<b>74 - SUBVENTIONS</b>	<b>30 000,00 €</b>
Autres fournitures		département	10 000,00 €
- repas et boissons	11 000,00 €	commune	10 000,00 €
- Apéritif de remerciement	800,00 €	région	10 000,00 €
<b>61- SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>14 400,00 €</b>	<b>75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>69 500,00 €</b>
Assurances	900,00 €	Cotisations	
Locations mobilières et immobilières		- Bodégas	16 000,00 €
- WC Mobilus	2 500,00 €	Autres	
- Intemat	0,00 €	- Rétrocessions Ecoocup	3 500,00 €
- Sécurité	11 000,00 €	- Rétrocessions brasseur	40 000,00 €
		- sponsors	7 000,00 €
<b>62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>70 635,04 €</b>		
Rémunérations et honoraires		Divers	3 000,00 €
- Bandas	16 000,00 €		
- Groupes + orchestres	31 000,00 €		
- Manades	4 800,00 €	<b>78- REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>0,00 €</b>
- Autres groupes	4 000,00 €		
Publicités	4 300,00 €	Resultat exercice 2022	2 135,04 €
Télécommunications	250,00 €		
Services bancaires	70,00 €		
Divers	2 715,04 €		
Transport en commun	1 500,00 €		
Decoration	1 000,00 €		
remboursement tickets boisson bodégas	2 000,00 €		
Féria des joves	3 000,00 €		
<b>63- IMPOTS ET TAXES (sacem + guso)</b>	<b>9 000,00 €</b>		
sacem	4 000,00 €		
charges sociales (guso)	5 000,00 €		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>116 635,04 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>116 635,04 €</b>

Etat ne'  
**SUBVENTIONS 2025**

Instructeur : CASSARA Marie Claire N° Organisme E-Pgas :

N° de dépôt : 18633 N° Subvention E-Pgas :

Référence E-subvention : 25 SU 18633

**03604 CULTURE**

- CIT\_CULTSM – Enseignement musical
- CIT\_CULTCR – Équipes artistiques – Aide à la création
- CIT\_CULTDI – Équipes artistiques – Aide à la diffusion
- CIT\_CULTEV – Soutien aux événements culturels
- CIT\_CULTLI – Lieux de diffusion / Tiers lieux Culturels
- CIT\_CULTMS – Activités de médiation et de pratiques artistiques
- CIT\_CULTST – Structure culturelles et artistiques Intérêt départ

CIT-CULTUR – Soutien à l'acquisition de matériels et équipements

Soutien aux structures de types tiers-lieux culturels

**03604 CATALANITE**

- CATALA\_EVE – Programmation culturelle en lien avec la promotion de la langue et de la culture
- CATALA\_LAN – Soutien à la transmission et au développement de la langue
- CATALA\_DIF – Soutien aux projets de diffusion et valorisation
- CATALA\_INV – Aide à l'investissement

**03602 CONGRES MANIFESTATIONS**

CIT\_CM - Congrès et manifestation

Demandeur :

Comite' de Feria de Ceret

Objet :

Feria de Ceret

Montant de la demande :

2000€

Comple

Incomple

Convention

Montant voté :

1300€

Le : 15 mai 2025

Délibération n° :

Observations

Lieu : Ceret  
Date : 10/07/25  
Presidente : Anelke Floribu

**RÈGLEMENT SUBVENTION EXERCICE 2025**

Tiers : 101512  
Code imputation (sous compte) :

Pré mandat : 20176775 Du : 05/06/2025

Mandat : 1080/12618 Du : 13/06/25

Acompte 1	Pré mandat :	Du :
Certificat de paiement :	Mandat :	Du :
Acompte 2	Pré mandat :	Du :
Certificat de paiement	Mandat :	Du :

**Lettre d'engagement du.de la Président.e**  
(modèle à joindre sur la plateforme de demande en ligne)

Intitulé de la demande : **Demande de Subvention Comité de FERIA de Céret**

Catégorie : **Social**

Thème : **Aides aux associations à caractère social - Investissement**

**Engagement de l'association**

Je, soussigné.e **ANDRÉ MARICOU** dûment habilité.e en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du **26/11/2024** donnant autorisation de représentation de l'association **Comité de FERIA**, en sa qualité de Président.e, sollicite auprès du Département des Pyrénées-Orientales une subvention de **20 000** €, déclare :

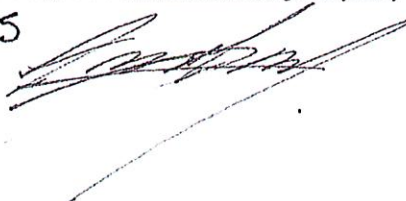
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics,
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyen.nes dans leurs relations avec les administrations,
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte
- utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle,
- mettre à disposition ou fournir toute pièce complémentaire qui sera demandée par les services du Département des Pyrénées-Orientales.

En cas de soutien du Département :

- que l'association fera mention de ce partenariat sur tout support de communication et dans nos rapports avec les médias.

Date et signature du.de la Président.e  
(ou de son.sa délégué.e si attestation de délégation jointe)

**24/01/2025**



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

COMMISSION PERMANENTE DU 15/05/2025 16 H 00

--oOo--

DELIBERATION N° CP20250515N\_65

**OBJET : CONGRÈS ET MANIFESTATIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

**DELIBERATION :**

**LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, décide :**

VU la note N° CP20250515N\_65 qui lui est présentée,

**CONSIDÉRANT** le caractère purement local de ces événements,

**D'ACCORDER** une subvention aux organismes figurant en annexe, pour un montant total de 41 900 €.

**D'AUTORISER** la Présidente à signer tous actes et documents découlant de l'adoption de la présente délibération.

La présente délibération a été adoptée en Commission Permanente.

Le vote a eu lieu à main levée.

**PRESENTS :**

Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSOU, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

**REPRESENTE (S) :**

Monsieur Thierry DEL POSO (procuration à Madame Armande BARRERE), Monsieur Romain GRAU (procuration à Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN), Monsieur Rémi LACAPERRE (procuration à Madame Françoise FITER), Madame Nathalie PIQUE (procuration à Monsieur Robert VILA), Monsieur Jaume POL (procuration à Madame Julie SANZ), Madame Armelle REVEL-FOURCADE (procuration à Monsieur Jacques GARSOU), Monsieur Alexandre REYNAL (procuration à Madame Marie Edith PERAL)

**ABSENT (S) :**

Monsieur Louis ALIOT, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Grégory MARTY, Madame Carla MUTI

**POUR :**

Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Jacques GARSOU, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERRE, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Jaume POL, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Madame Julie SANZ, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

Envoyé en préfecture le 19/05/2025  
Reçu en préfecture le 19/05/2025  
Publié le  
ID : 066-226600013-20250515-CP20250515N\_65-DE

SLO

**CONTRE :**

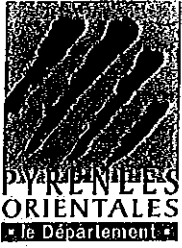
**ABSTENTION (S) :**

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Madame Toussainte CALABRESE faisait fonction de Secrétaire.

**Délibération signée électroniquement sous sa forme  
originale,  
La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,  
Hermeline MALHERBE**

**Congrès et Manifestations  
 Commission Permanente du 15 MAI 2025**

ORGANISMES	EVENEMENTS	DATES	MONTANT
Amicale Pétanque Thuirinoise	Organisation d'un grand concours en triplette mixte	29/01/25	800 €
Institut de Communication et d'Information sur le Cancer	Les printemps de la Cancérologie 2025	27/03/25	2 300 €
Biodiversité en Salanque	1 <sup>er</sup> festival de la Biodiversité	05 et 06/04/2025	800 €
Omnium Cultural Nord	36ème édition « Nit de Sant Jordi »	25/04/25	4 100 €
Groupement des Antiquaires et brocanteurs du Roussillon	Salons et marchés d'antiquités et brocantes dans le département	Toute au long de l'année	2 200 €
Comité Arlesenc dels Focs de Sant Joan	70ème anniversaire du 1 <sup>er</sup> feu allumé / 40 ans de la création du Comité	17/05/25	900 €
Commune de Céret	Fête de la cerise	24 et 25/05/2025	5 500 €
Association Welcome 66	Journée mondiale du réfugié	20/07/25	1 800 €
Comité d'animations sportive Culturelle de Mosset	Fête Foc Foc Foc Ateliers intergénérationnels à l'occasion de la Saint-Jean	21/06/25	800 €
Comité d'animation de Céret	Animation dans le cadre de la Féria	10/07/25	1 900 €
Association du concours de chiens de berger	Organisation du 39ème concours de chiens de berger	20/07/25	1 400 €
Pétanque Toulougienne	Organisation du concours de pétanque du CD66	06/09/25	800 €
Les danseurs Catalans d'Amélie-les-Bains	90ème anniversaire du groupe	13/09/25	4 000 €
Association Vallespir Terres Vivantes	écofestival 2025	02/10 au 05/10/25	1 300 €
Fenouillèdes événements Les bien lunés	Fête des vendanges	04/10/25	2 800 €
Association pour la promotion de la Rousquille Amélienne et Arlésienne	Fête de la Rousquille 2025	16-17 et 18/10/ 2025	3 000 €
Choeurs d'Artichaut	Fête des 40 ans des Restos du coeur	22/11/25	1 000 €
Club de la presse d'Occitanie	Soutien au projet tout au long de l'année	Toute au long de l'année	6 500 €
<b>TOTAL</b>			<b>41 900 €</b>



Hermeline MALHERBE  
Présidente

Perpignan, le 20 MAI 2025

Madame Isabelle HOCHET  
COMITÉ D'ANIMATION DE CÉRET  
Mairie de Céret  
6 boulevard Maréchal Joffre  
66400 CÉRET

Suivi par : Subventions diverses / M. CASSARA

Objet : Notification d'attribution de subvention

Madame la Présidente,

Fort de notre identité, du patrimoine et de la richesse de notre département, la langue et la culture catalanes constituent l'héritage de tous les habitants des Pyrénées-Orientales. Leur protection et leur diffusion sont un enjeu culturel, économique, politique et humain d'importance.

À ce titre, le Département soutient les acteurs culturels locaux, privés ou publics, qui œuvrent tout au long de l'année pour le développement de l'enseignement du catalan, la promotion de la culture et de traditions populaires et la diffusion de la langue.

Dès lors, j'ai le plaisir de vous faire connaître que, sur ma proposition, la Commission Permanente du Département des Pyrénées-Orientales a décidé au cours de sa séance du 15 mai 2025 d'attribuer à votre organisme une subvention de 1 900 € au titre de l'exercice 2025 pour les animations dans le cadre de la Féria.

Le mandatement de cette subvention sera prochainement effectué par mes services sous réserve de complétude de votre dossier.

Je tiens à saluer votre implication et votre engagement. Il me tient à cœur, tout comme à l'ensemble des élus de l'Assemblée Départementale, de vous accompagner dans vos projets associatifs. Aussi, je vous demande de bien mentionner le soutien du Département sur l'ensemble de vos supports de communication.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma sincère considération.

Hermeline MALHERBE

Projet n°

6. Budget<sup>5</sup> du projet

Année 2025 ou exercice du au

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		16 000
Achats matières et fournitures		5 000	73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation <sup>1</sup>		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directeur ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		2 000
61 - Services extérieurs		0			
Locations					
Entretien et réparation		200			
Assurance		1 200	Conseil régional(aux) <sup>1</sup>		2 000
Documentation		3 600			
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil Départemental (aux) <sup>1</sup>		2 000
Rémunérateurs Intermédiaires et honoraires		70 000			
Publicité, publication		500	Communes, communautés de communes ou agglomérations:		25 000
Déplacements, missions					
Services bancaires, autres		400			
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération		12 000	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler):		
Autres impôts et taxes			Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
64 - Charges de personnel		0	L'Agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Rémunération des personnels			Autres établissements publics		
Charges sociales		2 000	Aides privées (fondation)		
Autres charges de personnel		1 000	75 - Autres produits de gestion courante		0
65 - Autres charges de gestion courante			758. Collations		8 000
			758. Dons annuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		30 000
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES RÉPARTIES AFFECTÉES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		85 000	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		85 000
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>2</sup></b>					
66 - Emplois des contributions volontaires en nature		0	87 - Contributions volontaires en nature		0
660 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
661 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
662 - Prestataires					
664 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN		0	TOTAL DONT CVN		0
La subvention sollicitée de € , objet de la présente demande représente % du total des produits du projet dont CVN (montant sollicité / total du budget) x 100.					

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.<sup>3</sup> Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice

**5. Budget' de l'association**  
Année 2024 ou exercice du au

Dans le cadre d'une demande d'attribution, indiquer autant de fois que nécessaire si les budgets annuels sont différents.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	14 364
Achats matières et fournitures	32 986	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation <sup>1</sup>	0
		(Etat ; province(s) ministère(s), décrets ou services déconcentrés solidités et 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation	53		
Assurance	946	Conseils Régionaux/aux :	
Documentation	3046		
62 - Autres services extérieurs	0	Conseils Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	63490		
Publicité, publication	388	Communes, communautés de communes ou agglomérations :	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres	351		
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération	1129	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
Autres impôts et taxes		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
64 - Charges de personnel	0	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Rémunération des personnels		Autres établissements publics	
Charges sociales	1908	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	597	75 - Autres produits de gestion courante	0
65 - Autres charges de gestion courante		758. Cotisations	7260
		758. Dons manuels - Mécènes	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	50 000
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	<b>75206</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS HORS CVN</b>	<b>71624</b>
Excédent provisionnel (bénéfice)		Insuffisance provisionnelle (déficit)	- 3582

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)<sup>3</sup></b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
<b>TOTAL DONT CVN</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DONT CVN</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euro

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018 03, prévoit a minima une infomenclure (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une présentation d'inscription en comptabilité, mais x au pied » du compte de résultat ; voir notice.

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

CHARGES	MONTANT EN EUROR (1)	PRODUITS	MONTANT EN EUROR (1)
<b>60 – Achats</b>		<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	
Achats prestations de services	63490	Marchandises	3763
Tournitures administratives		Prestations de services	10601
Autres tournitures		Offertes	
<b>61 – Services extérieurs</b>		<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	
Locations		Etat (à déduire)	
Entretien et réparation	53,10	Région(s) :	
Assurances	946	Departement(s) :	
Documentation	3046	Commune(s) :	
Divers		Organismes sociaux (à déduire)	
<b>62 – Autres services extérieurs</b>		Fonds européens	
Publicité, publication	388	CNASEA (envois aérés)	
Déplacements, missions, réceptions		Autres recettes	
Frais postaux et de télécommunications		<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	
Services bancaires, autres	351	Cotisations	7260
<b>63 – Impôts et taxes</b>		Autres motifs	
Impôts et taxes sur rémunération	1129	<b>76 – Produits financiers</b>	50000
Autres impôts et taxes		<b>77 – Produits exceptionnels</b>	
<b>64 – Charges de personnel</b>		Sur opération de gestion	
Rémunération des personnels		Sur exercices antérieurs	
Charges sociales	1909	<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>66 – Charges financières</b>		<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>		Dépensés	
<b>68 – Dotation aux amortissements provisions pour renouvellement)</b>		Prestations en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		Dons en nature	
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			
Personnel bénévole			
<b>EXCEDENT</b>		<b>DEFICIT</b>	3586
<b>TOTAL DES CHARGES (2)</b>	75210	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	71624

(1) en présence des comptes d'annexes  
(2) en l'absence des comptes d'annexes

Signature du responsable légal (et cachet de l'association)  
précédée de la mention « certifié exact »

## BILAN FINANCIER 2024

ACTIF	MONTANT EN EUROS <sup>(1)</sup>	PASSIF	MONTANT EN EUROS <sup>(1)</sup>
Immobilisations		Fonds associés	
Stocks		Résultat de l'exercice (- perte / + bénéfice)	-3586
Clients		Fournisseurs	
Compte bancaire	11401		
Caisse			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11401</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>-3586</b>

Le 27 février 2025



Marilou André  
Association Comité de  
feria Ceret  
6 Boulevard Marechal Joffre

# PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU BUREAU EN DATE DU 26/11/2024

## COMITE DE FERIA DE CERET

6, boulevard Maréchal Joffre

66400 CERET

Une réunion en assemblée générale s'est tenue le 26 Novembre 2024 à 19h30 au 1er étage de la salle de l'union à Céret, entre les membres du bureau du COMITÉ DE FÉRIA, suite à une convocation préalable envoyée par courrier suivant les dispositions des statuts.

La démission de Mr Théo MORATO co-président, et Mr Cédric MÈGE, trésorier, a amené à organiser une assemblée générale extraordinaire en vue de recruter de nouveaux membres du bureau et/ou réélection.

Trois des membres du conseil d'administration ont donc assisté à la réunion sur les 5 membres qui composaient le bureau non réélu. Leur présence a été notifiée conformément aux conditions de quorum exigées par les statuts. La délibération est donc valable. En annexe au présent procès-verbal, la feuille de présence est dûment remplie par les participants à la réunion.

Messieurs les membres conduisent la réunion en leur qualité de conseil d'administration de l'association. Ils rappellent que l'assemblée générale a été organisée en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un nouveau bureau du Comité de féria.
- Présentation du budget 2024 de la féria de Céret.
- Prévisionnel budget 2025.
- Recrutement de futurs bénévoles.

A ce titre, Mr Lilian BORREILL né le 05/01/1999 et Mme Marilou ANDRÉ née le 23/07/1995 proposent leur réélection par vote à la majorité.

Faisant état des motifs source de cette proposition, le président présente au bureau Les débats sont lancés : désignation d'un nouveau bureau, échange autour de l'organisation de la Féria, reprise du comité de Féria.

Au terme de la réunion, les résolutions suivantes sont proposées au vote : désignation du nouveau bureau.

En délibération, sont désignés comme nouveaux membres du bureau et du conseil d'administration de l'association : Mme Marilou André née le 23/07/1995 présidente, Mr Lilian BORREILL né le 05/01/1999 co-président, Mme Clara PRAT SEGOVIA née le 03/07/2003 secrétaire, Mme Isabelle ARTUS née le 25/06/1965 trésorière et Mr Éric CASSU né le 03/03/1989 trésorier adjoint.

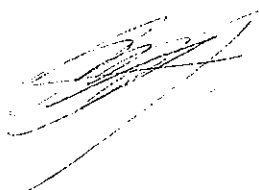
Cette décision a été votée à main levée à l'unanimité et validé par l'ensemble des personnes présente.

La réunion s'est clôturée à 21h00.

Fait le 26/11/24, à Céret

LES PRÉSIDENTS

LA SECRÉTAIRE



**COMITÉ DE FÉRIA DE CÉRET**



**RAPPORT D'ACTIVITÉS**  
**EXERCICE 2024**

**Association loi 1901**

**Document présenté dans le cadre d'une demande de  
subvention  
auprès de la Région Occitanie**

**Montant de la subvention sollicitée : 5 000 €**

Céret,  
Année 2025



## I. Présentation générale de l'association

**Dénomination :** Comité de Féria de Céret

**Siège social :** Céret (Pyrénées-Orientales)

**Statut juridique :** Association loi 1901

### **Objet statutaire :**

Le Comité de la Féria de Céret a pour objet l'organisation, la coordination et la promotion des festivités traditionnelles de la Féria de Céret. À travers ses actions, l'association contribue à la valorisation du patrimoine culturel local, à l'animation du territoire et au développement de l'attractivité touristique et économique de la commune et de son bassin de vie.

### **Composition du bureau (exercice 2024) :**

- Président : BORREIL Lilian
- Trésorier : MENE Cédric
- Secrétaire : ANDRE Marilou

Le fonctionnement de l'association repose essentiellement sur l'engagement de bénévoles, mobilisés tout au long de l'année et plus particulièrement lors de l'organisation de la Féria.

---

## II. Cadre général et objectifs de l'exercice 2024

L'exercice 2024 s'inscrit dans la continuité des missions portées par le Comité de la Féria de Céret, avec pour objectif principal l'organisation de l'édition annuelle de la Féria, événement structurant de la vie culturelle locale.

Les objectifs poursuivis étaient notamment :

- assurer la pérennité d'une manifestation emblématique du territoire,
  - proposer des animations culturelles et festives accessibles à un large public,
  - garantir des conditions de sécurité conformes à la réglementation en vigueur,
  - contribuer au dynamisme économique et touristique local,
  - maintenir une organisation rigoureuse et responsable.
-



### **III. Actions et activités réalisées en 2024**

#### **Organisation de la Féria de Céret 2024**

**Période :** Année 2024

**Lieu :** Commune de Céret

Le Comité de la Féria de Céret a assuré l'organisation globale de l'édition 2024 de la Féria. Cette manifestation s'est déroulée sur plusieurs jours et a proposé un programme diversifié comprenant :

- des animations musicales et festives,
- des événements taurins respectant les traditions locales,
- des bodegas et espaces de convivialité,
- des temps forts ouverts à tous les publics.

La Féria a accueilli un public nombreux, composé d'habitants de la commune, du département et de visiteurs extérieurs, confirmant son rôle majeur dans l'animation du territoire à l'échelle locale et régionale.

---

### **IV. Moyens humains et partenariaux mobilisés**

#### **Moyens humains**

L'organisation de la Féria repose principalement sur l'engagement bénévole. Les bénévoles ont été mobilisés à toutes les étapes de l'action : préparation, installation, déroulement de la manifestation et remise en état des sites.

#### **Partenariats**

Le Comité a travaillé en lien étroit avec :

- la Ville de Céret,
- les services municipaux,
- les services de sécurité et de secours,
- les forces de l'ordre,
- des partenaires associatifs et économiques locaux.

Ces coopérations ont permis d'assurer le bon déroulement de la manifestation dans le respect du cadre réglementaire et sécuritaire.

---

### **V. Éléments d'évaluation qualitative**



## Bilan général

L'édition 2024 de la Féria de Céret a rencontré une adhésion significative du public et a permis d'atteindre les objectifs fixés par l'association.

### Points positifs

- forte implication des bénévoles,
- qualité et diversité des animations proposées,
- organisation maîtrisée malgré les contraintes réglementaires,
- retombées positives pour l'économie locale.

### Contraintes rencontrées

- exigences renforcées en matière de sécurité,
- complexité logistique inhérente à un événement de grande ampleur.

Ces contraintes ont été anticipées et intégrées dans l'organisation générale.

---

## VI. Impact territorial, culturel et social

La Féria de Céret contribue :

- à la préservation et à la transmission des traditions culturelles locales,
  - au renforcement du lien social et intergénérationnel,
  - à l'attractivité touristique de la commune et de la région Occitanie,
  - au dynamisme économique local durant la période de l'événement.
- 

## VII. Perspectives et continuité de l'action

Pour les exercices à venir, le Comité de la Féria de Céret entend :

- poursuivre l'organisation annuelle de la Féria,
- améliorer en continu les conditions d'accueil et de sécurité du public,
- consolider les partenariats institutionnels,
- maintenir une gestion rigoureuse et responsable.



La demande de subvention de **5 000 €** auprès de la Région Occitanie s'inscrit dans cette logique de continuité et de sécurisation de l'action associative.

## VIII. Conclusion

Au titre de l'exercice 2024, le Comité de la Féria de Céret a pleinement exercé ses missions d'intérêt général en organisant un événement culturel majeur pour le territoire.

L'association remercie l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs pour leur accompagnement.

---

### Pièces jointes au dossier

- Budget prévisionnel
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale

# Procès-verbal de l'Assemblée Générale / Réunion du Bureau

Comité de Féria de Céret

Date : 15 octobre 2024 Lieu : 2 rue Jean Amade, 66400 Céret Heure : 18h30

## Ordre du jour :

1. Renouvellement des membres du bureau pour l'exercice 2024.
2. Élection du nouveau bureau.
3. Questions diverses.

## Déroulement de l'assemblée :

L'assemblée générale du Comité de Féria de Céret s'est tenue le 15 octobre 2024 à 18h30, au siège de l'association, en présence des membres actifs. L'assemblée a été convoquée conformément aux statuts afin de définir la nouvelle gouvernance pour l'année 2024.

### 1. Élection du nouveau bureau

Après délibération et vote des membres présents, les membres suivants ont été élus à l'unanimité pour composer le nouveau bureau de l'association pour l'exercice 2024 :

- **Président** : BORREIL Lilian
- **Co-président** : MORATO Théo
- **Trésorier** : MENE Cédric
- **Secrétaires** : SANCHEZ Marie et ANDRE Marilou

Le nouveau bureau a été officiellement constitué à l'issue de cette séance.

### 2. Questions diverses

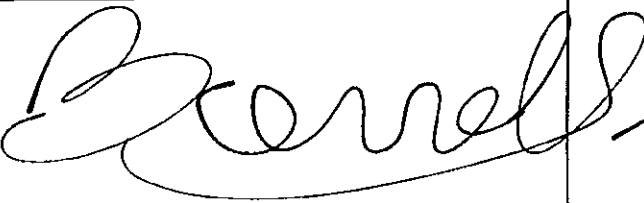
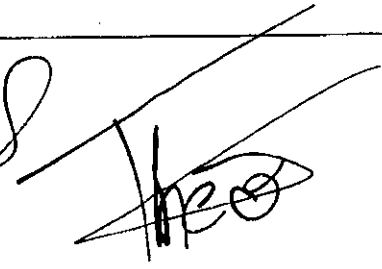
Les membres ont discuté de la planification des événements à venir pour la saison 2024. Il a été convenu que le bureau se réunirait prochainement pour valider le calendrier prévisionnel.




### Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h00. Le présent procès-verbal est établi pour acter les décisions prises.

Fait à Céret, le 15 octobre 2024.

Signatures des membres du bureau :

<b>BORREIL Lillian (Président)</b>	<b>MORATO Théo (Co-président)</b>
 _____	 _____

<b>MENE Cédric (Trésorier)</b>	<b>SANCHEZ Marie (Secrétaire)</b>	<b>ANDRE Marilou (Secrétaire)</b>
 _____ -	 _____ -	 _____ -